

LE JURA EN MOUVEMENT

2016

2017

2018

2019

2020

**PROGRAMME DE LÉGISLATURE
2016-2020**

Impressum

Programme gouvernemental de législature
2016-2020

Editeur
Gouvernement de la République et Canton du Jura

Conception
Chancellerie d'Etat - Service de l'information et de
la communication - Trésorerie générale - Economat
cantonal - Juin 2016

Illustrations
Pigr

Internet
www.jura.ch/pgl

Les termes employés désignant les personnes s'appliquent
indifféremment aux femmes et aux hommes

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
ÉTAT DES LIEUX	6
Forces	7
Faiblesses	7
Opportunités	8
Menaces	9
VISION D'AVENIR	10
LES AXES STRATÉGIQUES	12
Le canton du Jura accentue sa croissance démographique	13
Le canton du Jura diversifie son économie	15
Le canton du Jura valorise sa participation à la métropole bâloise	17
Le canton du Jura est un acteur de la transition numérique	19
Le canton du Jura s'assure un développement équilibré et durable	21
L'Etat jurassien modernise ses structures	23
AMBITIONS COLLECTIVES	24
OBJECTIFS FINANCIERS	26
CONCLUSION	28
ANNEXE	30
Feuille de route des projets et mesures s'inscrivant dans le programme de législature	31

1 INTRODUCTION

Le Gouvernement va écrire une nouvelle page. Depuis son entrée en souveraineté, la République et Canton du Jura a dû consacrer son action politique aux moyens nécessaires à son développement. Elle a été contrainte de combler un retard significatif touchant ses infrastructures de communication, de formation et de culture en particulier. En parallèle, les autorités ont voué une large part de leur action à des questions directement liées à l'identité de l'Etat jurassien, dans la suite des plébiscites ayant conduit à sa création. A l'issue du vote de cinq communes du Jura bernois, dont Moutier, en 2017, cet aspect sera clos.

Au vu de la générosité exprimée par les Jurassiens lors du scrutin du 24 novembre 2013 sur l'avenir institutionnel de la région, la perspective d'accueillir Moutier et ces communes revêt une importance majeure aux yeux du Gouvernement. Elle représente une opportunité qui aura des effets marquants sur les activités de l'Etat. Le Gouvernement s'engagera en vue de l'événement historique que constituent ces scrutins de 2017.

Depuis l'entrée en souveraineté, le retard sur le plan des infrastructures a ralenti l'essor du canton du Jura. En outre, le long processus de réunification a souvent constitué une priorité sans aboutir au résultat souhaité. Des événements tels que l'achèvement de l'autoroute A16 et le règlement de la Question jurassienne illustrent ainsi la fin d'un cycle.

Une nouvelle ère s'ouvre pour le canton du Jura. Après avoir dû se donner les moyens nécessaires à son développement, il peut désormais plus librement en déterminer le contenu. De même, s'il a établi et conforté des collaborations avec ses voisins, il est temps pour lui de s'attacher à la nature et aux effets concrets des relations avec ses partenaires.

« **L'achèvement de l'autoroute A16 et le règlement de la Question jurassienne illustrent la fin d'un cycle.** »

De cet acquis, le canton du Jura doit évoluer vers la modernité qu'illustrent les techniques numériques. Il va s'adapter aux évolutions technologiques afin d'en tirer profit dans le développement de son économie et dans le fonctionnement de ses institutions. Si cette transition numérique est inéluctable, il revient aux acteurs politiques de s'engager afin que le canton du Jura y joue un rôle prépondérant. Concrètement, les défis auxquels l'économie numérique et virtualisée confronte l'industrie jurassienne, la réduction des distances que permet l'informatique dans le monde du travail et les opportunités en termes de cyberadministration démontrent, parmi d'autres exemples, que la transition numérique constitue un axe central des politiques publiques à venir.

Dans ce contexte, le thème de la transition guide le programme de la législature 2016-2020 du Gouvernement. Elle sera numérique, économique, environnementale, structurelle et démographique.

« **La transition numérique constitue un axe central des politiques publiques à venir.** »

Après une analyse des forces et des faiblesses du canton du Jura, ainsi que des opportunités et des menaces le concernant **(2. Etat des lieux)**, le Gouvernement présente sa vision idéale du canton du Jura dans dix ans **(3. Vision d'avenir)**, expose les lignes directrices de son action politique **(4. Axes stratégiques)** et exprime son souhait de construire l'avenir du canton du Jura sur des **ambitions collectives (5)**. Ces considérations sont accompagnées **d'objectifs financiers (6)**, puis d'une **feuille de route** présentant à titre exemplatif les mesures et les projets qui s'inscrivent dans le présent programme **(annexe)**. Cette annexe n'est pas exhaustive. Des mesures peuvent être amplifiées, réduites ou remplacées.

2 ÉTAT DES LIEUX

Le Gouvernement a estimé judicieux de débiter son analyse en identifiant les forces et les faiblesses du canton du Jura, ainsi que les opportunités et les menaces le concernant.

FORCES

- La position géographique du canton du Jura et les voies de communication nationales et internationales font de lui une région centrale en Europe, pont entre la Suisse et la France, la Suisse romande et la métropole bâloise.
- Le cadre naturel jurassien est préservé, exempt des inconvénients d'une urbanisation excessive.
- La population jurassienne est liée par un fort ciment identitaire et culturel.
- Le canton du Jura offre de larges possibilités foncières et immobilières pour les particuliers et les entreprises, à des prix attractifs. Ceux-ci garantissent aux résidents jurassiens de bénéficier d'un revenu disponible supérieur à la moyenne.
- Dans le contexte international et national, le canton du Jura offre un cadre de vie et de développement stable et sûr.
- De par sa taille, le canton du Jura offre un cadre de proximité favorisant les échanges entre les acteurs de la vie publique, citoyenne, économique et associative. Sa taille lui confère également une grande réactivité aux évolutions sociétales, économiques et technologiques.
- Les Jurassiens disposent d'un niveau de formation élevé et de qualité.
- L'économie est nourrie d'un savoir-faire reconnu, notamment dans le domaine des microtechniques.

FAIBLESSES

- L'économie jurassienne est trop axée sur une industrie de sous-traitance et elle se révèle insuffisamment diversifiée.
- Le tissu économique jurassien comporte peu d'opportunités professionnelles particulièrement dans le secteur tertiaire, ce qui conduit à l'exode de Jurassiens disposant d'une haute formation.
- Le canton du Jura souffre de l'absence d'une voie de communication routière rapide vers la métropole bâloise.
- Le revenu moyen par habitant est faible.
- Le canton du Jura est confronté à un défi démographique. Le taux de croissance, dû essentiellement à un solde migratoire positif, est inférieur à la moyenne suisse. La pyramide des âges est déséquilibrée, avec un risque de vieillissement de la population jurassienne.
- Financièrement, le canton du Jura dépend fortement de la Confédération et des cantons qui sont contributeurs à la péréquation fédérale.

- Le canton du Jura présente une fiscalité élevée.
- Le canton du Jura manque d'éléments emblématiques, par exemple d'une infrastructure touristique « phare » ou d'une institution ou d'une entreprise nationale ou internationale y ayant son siège.
- Le tourisme jurassien offre des prestations, notamment hôtelières, ne répondant pas pleinement aux exigences actuelles de la clientèle.
- La taille du canton du Jura pose un problème de seuil critique pour l'accomplissement de certaines tâches publiques.
- Une forme de conservatisme freine des réformes et des projets d'envergure.

OPPORTUNITÉS

- L'attachement du canton du Jura à la métropole bâloise lui offre notamment des possibilités de développement économique et démographique, des perspectives professionnelles pour sa population et des opportunités de collaboration dans des domaines tels que la santé et la formation.
- L'achèvement de l'autoroute A16 connecte définitivement le canton du Jura aux réseaux routiers nationaux et internationaux, élément déterminant en faveur de sa croissance. La liaison ferroviaire entre Delle et Belfort, qui sera prochainement remise en service, le connectera au réseau européen de trains à grande vitesse.
- La probable décision de la Confédération d'inscrire la route H18 Delémont-Bâle au réseau des routes nationales offre, à moyen terme, la perspective d'un développement important de cet axe de communication.
- Le processus en cours dans cinq communes du Jura bernois, dont Moutier, offre au canton du Jura des perspectives de développement, notamment d'un point de vue démographique et institutionnel.
- L'évolution sociale et citoyenne marquée par le développement durable et les préoccupations écologiques permet au canton du Jura, à la nature préservée, de se positionner comme un acteur clef, par exemple dans le domaine touristique qui présente un important potentiel de développement.
- L'évolution numérique offre à l'Etat jurassien l'opportunité de moderniser son administration et les relations avec les citoyens, en veillant à l'exemplarité et à l'efficacité de celle-ci.
- Le développement de l'économie virtuelle, à l'image de la montre et

du bracelet connectés, présente pour l'économie jurassienne une opportunité de transfert de son savoir-faire dans le monde numérique.

- Le parc suisse de l'innovation, dont les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura accueillent un site, permet à ceux-ci et à leurs économies d'occuper un rôle majeur dans le domaine de l'innovation.
- L'engorgement des centres urbains, notamment sur le plateau suisse, et la situation du marché immobilier mettent en lumière l'offre attractive du canton du Jura dans les domaines foncier et immobilier.

MENACES

- Le développement de la montre connectée présente un risque pour l'horlogerie traditionnelle, domaine d'activité économique crucial dans la région.
- Le départ de centres de décision, notamment par la verticalisation de plusieurs entreprises de la région, fragilise l'économie jurassienne et le canton du Jura dans son ensemble.
- Si elle se maintient, la force du franc pèsera de tout son poids sur la compétitivité des entreprises jurassiennes, largement tournées vers l'exportation. Ce mécanisme pourrait provoquer des délocalisations d'emplois et de moyens de production.
- La liaison ferroviaire directe entre Bâle et l'arc lémanique via Delémont est suspendue. Sa pérennité est essentielle au canton du Jura.
- Le canton du Jura, qui a comblé son retard en termes d'infrastructures de transport, doit assurer son développement territorial. Or les révisions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) lui posent des contraintes que d'autres cantons, alors déjà connectés, n'ont pas connues sous l'égide d'une LAT aux conditions plus souples. Ces révisions et leurs applications rigoureuses entravent l'évolution territoriale du canton du Jura.
- Dépendant de la Confédération et de la péréquation fédérale, le canton du Jura pourrait voir sa situation financière péjorée par des décisions qui lui échappent.
- La concurrence fiscale pourrait creuser l'écart constaté entre la charge fiscale jurassienne et celle des autres cantons. Il pourrait en aller de même, selon ses modalités, de la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises.
- L'essor qu'implique l'achèvement de voies de communication, particulièrement de l'autoroute A16, risque de conduire à un développement territorial non maîtrisé.

3 VISION D'AVENIR

Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces étant connues, le Gouvernement présente ici, dans les grandes lignes, sa vision idéale du canton du Jura dans dix ans. Désormais territoire connecté et bénéficiant toujours d'un cadre naturel préservé, le canton du Jura renforce son attractivité et accroît le bien-être de sa population. Il connaît un développement économique et démographique qualitatif et équilibré, fondé sur des valeurs humaines et authentiques. Le Jura est moderne, performant, innovant, engagé, solidaire et attractif.

Ayant connu une croissance démographique élevée, le canton du Jura compte environ 76'000 habitants en 2021 et environ 80'000 habitants en 2026¹, à quoi s'ajoute la population des communes du Jura bernois qui l'auront rejoint. Cette croissance équilibrée est adaptée au cadre naturel et social du canton du Jura.

Le développement cantonal s'appuie sur un pôle urbain fort, à Delémont, et il s'articule autour des axes de communication qui connectent l'ensemble du canton du Jura de Boncourt à Moutier et des Bois à Bâle. Il se fonde également sur le renforcement des liaisons ferroviaires (liaison directe entre Bâle et l'arc lémanique via Delémont; liaison Delémont-Belfort) et sur la réalisation en cours d'une nouvelle voie de communication routière vers Bâle. Le développement territorial a constitué un moyen essentiel de l'essor économique. Le canton du Jura a renforcé ses collaborations avec ses voisins.

Tout en conservant un ancrage industriel fort, le canton du Jura dispose d'une économie qui s'est étendue dans le secteur tertiaire et qui s'est diversifiée dans les domaines des technologies numériques et médicales. Cet essor s'est traduit par l'implantation de nouvelles entreprises ayant leur siège dans le canton du Jura. En adéquation avec la croissance démographique, les emplois créés ont maintenu un taux de chômage modéré. En outre, ils répondent davantage au type et au niveau de formation de la population jurassienne, en particulier des Jurassiens qui se sont formés dans les universités et les hautes écoles. Le revenu moyen par habitant a augmenté. Le canton du Jura a accru son autonomie financière.

Le développement durable a inspiré ces croissances démographiques et économiques.

Le canton du Jura a mené une politique énergétique axée sur les énergies renouvelables et visant à assurer son autonomie. Dans le respect de l'environnement naturel, le développement territorial jurassien a été équilibré et basé notamment sur une densification du milieu bâti et sur une utilisation mesurée du sol, en particulier à l'usage agricole. Le canton du Jura, qui a connu un essor plus tardif que d'autres régions suisses, a pu porter une attention accrue aux nécessaires besoins écologiques, en privilégiant ainsi une évolution qualitative.

« L'administration jurassienne est davantage orientée sur le service aux citoyens et aux entreprises. »

Les structures de l'Etat jurassien, fort et efficace, ont été modernisées. Après une législature de transition liée à la venue des communes du Jura bernois, dont Moutier, dans le canton du Jura, les cercles électoraux ont été redessinés, éventuellement par le biais d'un cercle unique pour l'élection au Parlement dont le nombre de députés a été réduit. Les fusions de communes se sont poursuivies.

L'administration jurassienne fournit aux citoyens l'essentiel de ses prestations par le biais numérique. Elle est davantage orientée sur le service aux citoyens et aux entreprises, afin d'assurer une meilleure qualité des relations avec ceux-ci. Administration d'une taille mesurée, adaptée à son bassin de population et aux moyens financiers de l'Etat, ses processus sont simples et efficaces et sont en mesure d'évoluer sans cesse. Dans un souci d'exemplarité, l'Etat et ses agents veillent, dans leur fonctionnement quotidien, à une utilisation idoine des ressources environnementales.

¹ La conception directrice du développement territorial mise en consultation en novembre 2015 prévoit un objectif démographique de 80 000 habitants en 2030. Le Gouvernement se montre ici plus ambitieux, en tenant compte de la croissance démographique moyenne en Suisse entre 2009 et 2014.

AXE 1



4 LES AXES STRATÉGIQUES

Afin d'atteindre sa vision d'avenir, le Gouvernement inscrit son action politique dans les transitions numérique, économique, environnementale, structurelle et démographique. Il la fonde sur six axes stratégiques.

LE CANTON DU JURA ACCENTUE SA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

De 2009 à 2014, la population suisse a crû de 5,8%, tandis que celle du canton du Jura augmentait de 3,3%. Cet écart affaiblit la position du canton du Jura. Il se traduit également par une pyramide des âges déséquilibrée provoquant un risque de vieillissement de la population à moyen terme.

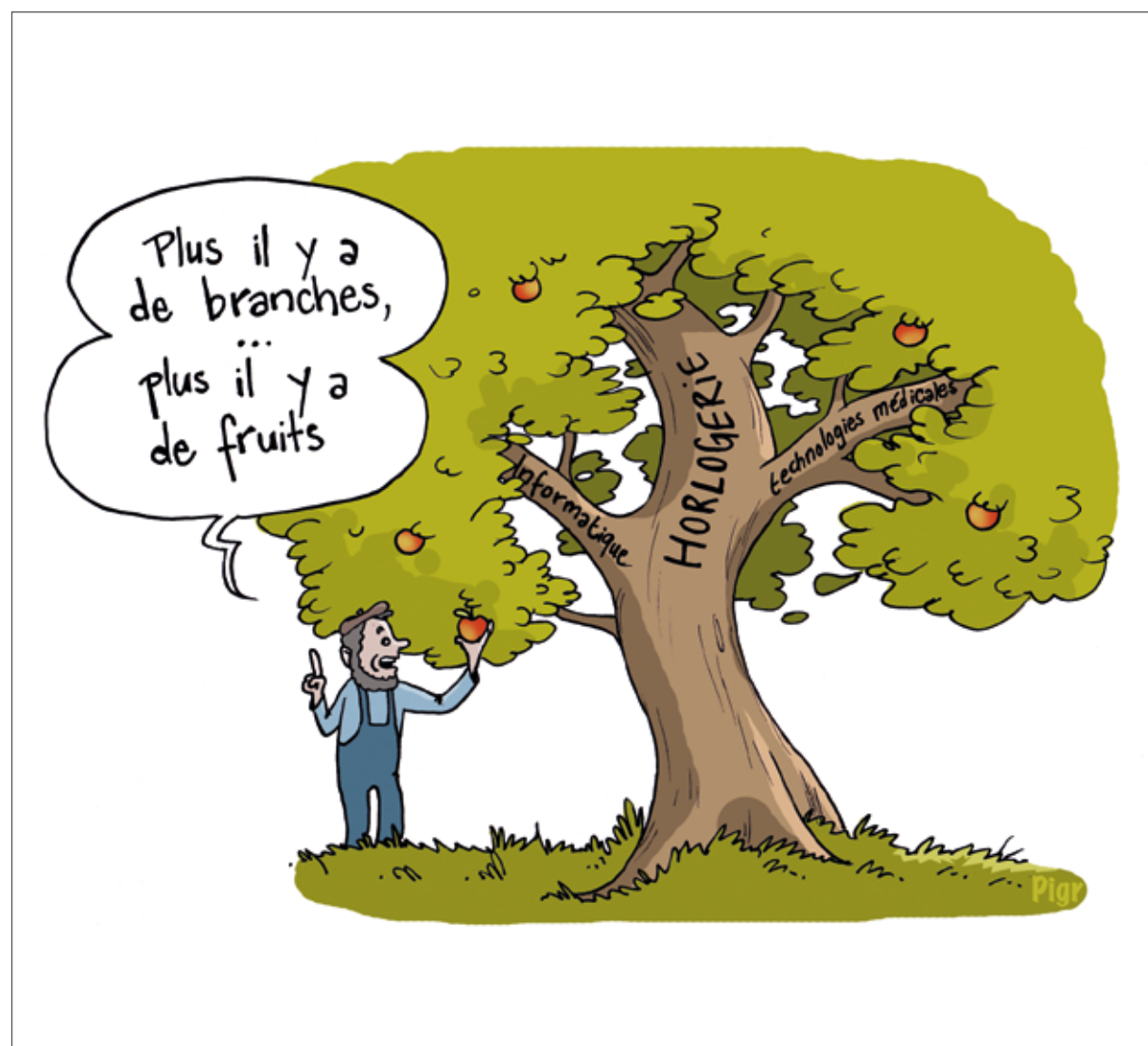
Le Gouvernement mènera une politique visant à accentuer la croissance démographique afin d'atteindre la moyenne suisse. Il l'axera tant sur le solde migratoire, s'appuyant sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, que sur la croissance naturelle. Objectif ambitieux mais adapté à un cadre de vie qu'il entend préserver, il vise un Jura à 80'000 habitants dans dix ans, à quoi s'ajoutent les communes du Jura bernois qui l'auront rejoint.

A cette fin, le canton du Jura dispose d'atouts notoires, tels que son cadre naturel, l'offre de terrains, qui doit demeurer de qualité et concurrentielle, et la sécurité. L'Etat doit cependant mener une politique qui renforce l'attractivité du cadre de vie. Celle-ci relève notamment de la diversification économique, de l'extension de l'offre culturelle, d'un tissu social accueillant, de prestations d'un milieu urbain (offre commerciale et de loisirs), de disponibilités immobilières qui répondent aux préoccupations d'aujourd'hui (éco-quartiers, lieux intergénérationnels, appartements protégés, etc.), ainsi que d'une charge fiscale modérée.

Orientée notamment sur la métropole bâloise qui dispose d'un marché immobilier restreint et sur les Jurassiens qui s'expatrient aux fins de leur formation, l'action de l'Etat en termes migratoires est ciblée sur des groupes de population qui présentent un potentiel élevé de s'établir dans le canton du Jura.

La croissance démographique doit s'accompagner d'un renforcement de la cohésion sociale, au travers notamment d'un encouragement des interactions entre les générations et les groupes sociaux. A cette fin, l'Etat jurassien continuera à déployer son action dans les domaines de la politique familiale, de la politique de l'enfance et de la jeunesse et de la promotion de l'égalité. En matière de politique familiale, le Gouvernement s'attèlera notamment à concrétiser la stratégie élaborée en 2015. Il continuera d'encourager par sa politique une meilleure conciliation des vies professionnelle et familiale. Il entend aussi renforcer le soutien aux proches-aidants. Il axera également son action sur la promotion de la participation des jeunes à la vie civique et sociétale.

AXE 2



LE CANTON DU JURA DIVERSIFIE SON ÉCONOMIE

La diversification de l'économie est un objectif permanent des politiques publiques depuis l'entrée en souveraineté du canton. En faire un axe stratégique du présent programme de législature ne relève pas d'une simple reprise sans réflexion de cet objectif récurrent. Le fait est que la diversification de l'économie demeure un défi majeur pour le canton du Jura. Durant les dernières années, d'une part, s'est produite une progression marquée du nombre d'emplois dans le secteur horloger et, d'autre part, les bases nécessaires à une diversification de l'économie ont été jetées dans d'autres secteurs. De nouvelles activités émergent progressivement sur le territoire jurassien dans les domaines de l'informatique et des technologies médicales.

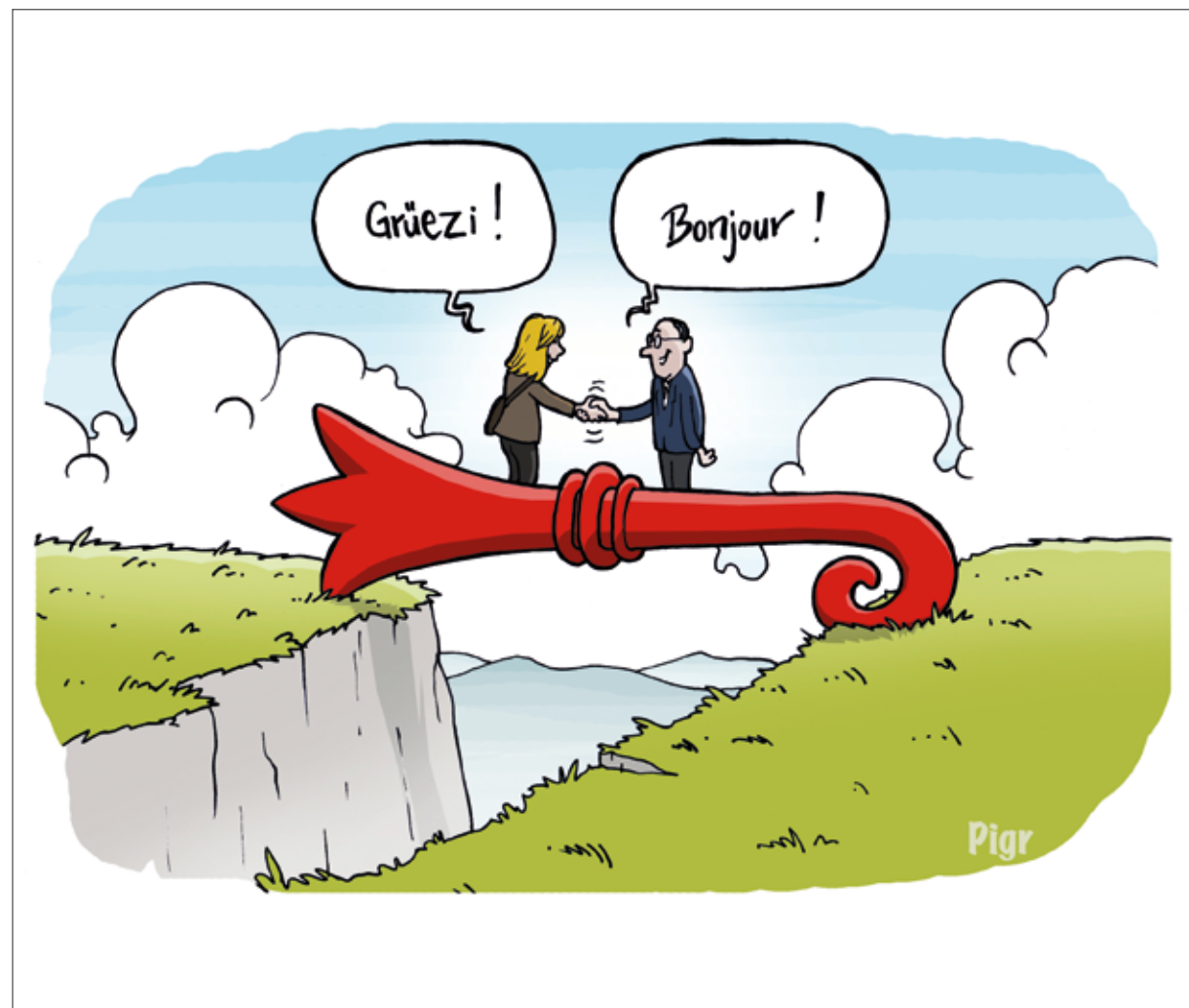
Le Gouvernement entend mener une politique d'accélération de ce processus de diversification. Il vise notamment à rendre l'économie jurassienne moins sensible à la conjoncture et à mettre en adéquation la structure de l'emploi avec le profil de formation de la population active. Le canton du Jura continuera en outre à favoriser l'insertion de tous dans la vie professionnelle.

Cette politique passe prioritairement par le développement du secteur tertiaire, en particulier dans le domaine numérique. L'évolution technologique, qui réduit les distances, facilite la création d'emplois en n'importe quel lieu connecté. Dans ce contexte, le canton du Jura, avec ses possibilités foncières et immobilières et son cadre environnemental, fournit aux entreprises un potentiel de déploiement qu'il doit mettre en avant. En ce sens, il doit inverser la tendance actuelle qui voit des centres de décision économiques se concentrer en quelques lieux, au travers notamment de la verticalisation des entreprises. L'atteinte de cet objectif repose également sur une mise en œuvre attractive de la troisième réforme de l'imposition des entreprises engagée au niveau fédéral.

L'innovation est un vecteur de développement dans plusieurs secteurs économiques. Le canton du Jura doit y jouer un rôle significatif. Ainsi, il participe, avec les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, au Parc suisse de l'innovation, dont une antenne se situera à Delémont. Cette participation enrichira le tissu économique jurassien, au travers de projets innovants à haute valeur ajoutée.

Enfin, l'intégration au pôle bâlois constitue pour le canton du Jura un important potentiel de diversification économique.

AXE 3



LE CANTON DU JURA VALORISE SA PARTICIPATION À LA MÉTROPOLE BÂLOISE

Il est un fait que, quoique romand, le canton du Jura fait partie de la métropole bâloise. Plusieurs institutions et collaborations le démontrent: le canton du Jura est membre de la Conférence des gouvernements de la Suisse du nord-ouest, de la Conférence métropolitaine de Bâle, de BaselArea, il participe avec les deux cantons bâlois au Parc suisse de l'innovation de la Suisse du nord-ouest, il propose une maturité intercantonale bilingue avec le canton de Bâle-Campagne. De plus, les membres des exécutifs cantonaux se rencontrent régulièrement, des discussions sont engagées avec l'Hôpital universitaire de Bâle et le Département de la santé du canton de Bâle-Ville en vue de renforcer les collaborations dans l'offre de soins.

Cela étant, sans en négliger les apports, le Gouvernement constate que ces relations demeurent principalement à un niveau institutionnel. Il estime nécessaire de les étendre et de leur donner un contenu ayant des effets plus concrets sur la société civile et économique. Il souhaite également que le canton du Jura joue davantage un rôle de pont entre la Suisse romande et Bâle.

La valorisation de l'appartenance du canton du Jura à la métropole bâloise implique l'amélioration des voies de communication, élément structurant et essentiel au progrès économique et social. Elle nécessite tant le maintien et le renforcement de la ligne ferroviaire directe entre Bâle et l'arc lémanique via Delémont que la réalisation d'une voie routière rapide inscrite au réseau national.

Par ailleurs, le Gouvernement entend particulièrement renforcer les collaborations avec Bâle dans les domaines de la santé et de la formation. En ce qui concerne ce premier domaine, le Gouvernement estime nécessaire de développer les collaborations afin d'assurer notamment une complémentarité des offres de soins des établissements hospitaliers des deux cantons. Pour ce qui est du domaine de la formation, l'apprentissage de la langue allemande doit se diversifier et s'intensifier, notamment par des mesures élargies d'apprentissage par immersion et, à ces fins, par le renforcement des collaborations avec les deux Bâle.

L'apprentissage de l'allemand est également un facteur favorisant les parcours de formation et l'activité professionnelle d'habitants du canton du Jura dans la métropole bâloise, que le Gouvernement veut encourager. Dans l'autre sens, l'appartenance du canton du Jura à celle-ci et les opportunités résidentielles qu'il offre sont de nature à favoriser l'implantation de ressortissants bâlois sur son territoire. Le Gouvernement mènera une politique active afin de consolider de tels échanges favorables tant à la métropole bâloise dans son ensemble qu'au canton du Jura. Au-delà de son rôle institutionnel, celui-ci sera un acteur attractif sachant échanger ses atouts avec ses partenaires bâlois.

AXE 4



LE CANTON DU JURA EST UN ACTEUR DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Le monde évolue vers une dématérialisation des échanges entre les individus, les entreprises et les collectivités publiques. La transition numérique bouleverse les modes de communication et de production. Cette évolution est inéluctable et le canton du Jura ne doit pas seulement la suivre mais en être un acteur, cela à plusieurs niveaux.

En premier lieu, l'Etat jurassien doit accompagner et soutenir l'économie dans ses besoins d'adaptation; l'évolution vers l'économie connectée représente à ce titre un enjeu majeur. Il doit saisir cette transition comme une opportunité de développer davantage les technologies numériques sur son territoire, des points de vue endogène et exogène, en favorisant également l'implantation de nouvelles entreprises actives dans ce domaine.

En second lieu, si l'Etat jurassien offre certes déjà des prestations sous forme informatique, l'évolution technologique lui permettra d'adapter son propre fonctionnement, de l'alléger et de le rendre plus moderne et efficace. En prenant les mesures nécessaires à éviter la fracture numérique, il doit saisir l'occasion offerte par les nouvelles technologies de revoir la forme de ses relations avec les citoyens.

Cette volonté s'exprime notamment par un large développement de ses prestations virtuelles qui permet aux citoyens et aux entreprises de disposer de celles-ci en tout lieu et en tout temps. La transition numérique lui offre également l'opportunité de mettre en place une nouvelle relation avec les citoyens qui favorise leur participation à la vie publique. Avec l'introduction du dossier médical ou fiscal, par exemple, c'est une logique de cogestion des dossiers qui prévaut. L'Etat devient plus agile en impliquant davantage ses administrés dans la création de la prestation, en partant de leurs besoins réels et non pas de la vision théorique que peut en avoir l'administration. L'approche devient la plus intégrée possible et offre l'opportunité d'instaurer une nouvelle relation avec les citoyens qui favorise leur participation à la vie publique.

Finalement, il revient à l'école jurassienne de continuer à préparer les générations futures aux défis et aux opportunités offertes par les évolutions technologiques et de stimuler leur créativité et leur désir d'entreprendre et d'innover. Le succès d'une telle politique requiert de connecter l'ensemble du territoire jurassien au réseau de fibre optique et à l'Internet à haut débit.

AXE 5



LE CANTON DU JURA S'ASSURE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE

Le canton du Jura réussira les transitions économique, démographique, environnementale et structurelle qu'il traversera, s'il sait en être un acteur responsable et soucieux du développement durable. Le cadre naturel du canton du Jura constitue l'une de ses principales richesses, qu'il faut préserver. La nécessaire évolution de celui-ci ne saurait se faire à tout prix. Le Gouvernement déploiera ainsi une politique équilibrée et maîtrisée, dans ses intentions et dans ses résultats.

Des exemples récents ailleurs en Suisse montrent qu'une évolution territoriale non maîtrisée a des effets indésirables en termes environnementaux, sociaux et urbanistiques, ainsi que sur le cadre de vie et en termes d'image. Le canton du Jura devra croître autour d'un pôle urbain fort, à Delémont, et le long des principaux axes de communication routiers et ferroviaires dont il est désormais doté et qui relient notamment le chef-lieu cantonal à Porrentruy et à Saignelégier.

Le développement du territoire jurassien doit être qualitatif, respectueux de son patrimoine naturel et bâti, notamment en évitant le mitage du territoire, en conservant la vie et l'identité des petits villages, en luttant contre le déclin des zones rurales et en encourageant les mesures relatives à l'écologie industrielle. Un réseau de transport public performant et une amélioration de la mobilité douce (notamment du réseau de pistes cyclables) participent à cette évolution équilibrée.

Le canton du Jura mènera une politique énergétique axée sur les énergies renouvelables et visant à assurer son autonomie.

Les politiques publiques en matière de tourisme se concentreront sur les activités douces et les séjours de courte durée, secteurs dans lesquels le canton du Jura présente le plus grand potentiel.

Dans son fonctionnement quotidien, l'Etat jurassien aura une attitude responsable dans l'utilisation des ressources environnementales.

AXE 6



L'ÉTAT JURASSIEN MODERNISE SES STRUCTURES

Le Gouvernement souhaite que l'Etat jurassien se modernise.

L'accueil de la commune de Moutier offre l'opportunité de mener des réformes institutionnelles et structurelles de l'Etat jurassien. Après une législature de transition découlant de la modification territoriale, le canton du Jura devra se pencher sur une réforme du système d'élection du Parlement. Le Gouvernement est favorable à la création d'un cercle électoral unique et à une diminution du nombre de députés. La pertinence de mener une telle réforme est du reste indépendante de l'accueil de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

L'examen engagé quant à la répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes doit aboutir à des résultats d'ici à la fin de la législature. Les fusions de communes doivent se poursuivre durant celle-ci.

Les collaborations intercantionales dans les domaines où l'Etat jurassien ne dispose pas d'une masse critique suffisante seront étendues.

Le Gouvernement entend vouer une part plus importante de son activité à des aspects stratégiques, déléguant davantage de compétences et de tâches, en particulier opérationnelles, aux départements et aux unités administratives.

La dimension du canton du Jura constitue un atout à exploiter pour garantir des relations de proximité et de qualité entre les institutions publiques, la société civile et les milieux économiques. L'Etat jurassien créera des solutions novatrices qui lui permettront d'axer davantage son action et de concentrer ses prestations sur le service aux citoyens et aux entreprises. Les processus administratifs seront simplifiés, numérisés et adaptatifs. Les services de l'Etat procéderont à un examen général des pratiques actuelles d'application de la législation par l'administration, avec l'objectif d'identifier toutes les simplifications de procédure potentielles. Au besoin, la législation sera révisée en ce sens.

5 AMBITIONS COLLECTIVES

Le Gouvernement considère que le Jura de demain doit se construire aussi sur des ambitions collectives, concrètes et symboliques, sur une identification des citoyens à la collectivité publique dont ils font part. Le fort sentiment d'identité qui unit les Jurassiens, et l'enthousiasme avec lequel ils l'expriment parfois, peuvent contribuer à nourrir des projets d'envergure.

Le résultat enregistré dans le canton du Jura lors de la votation populaire du 24 novembre 2013 relative à l'avenir institutionnel de la région jurassienne tend à montrer que l'accueil de communes du Jura bernois, dont Moutier, représente un projet collectif de valeur aux yeux de la population. Cet accueil aura des effets marquants sur les activités de l'Etat dans de nombreux domaines, les institutions publiques, la formation et le développement territorial, pour n'en citer que quelques-uns. Il constitue une opportunité de progrès au sein d'un avenir commun pour les citoyens des communes concernées et du canton du Jura.

L'Etat jurassien doit s'identifier aux ambitions individuelles de ses citoyens et de ses ressortissants. La réussite et les distinctions obtenues par ceux-ci sur le plan professionnel, scientifique, culturel ou encore sportif le font rayonner et contribuent à sa notoriété et à son développement. Il revient aux autorités d'encourager de telles trajectoires, y compris dans le domaine public et politique.

Dans la limite de ses compétences et de ses possibilités, le canton du Jura doit favoriser l'accession de ses habitants à des postes-clés à l'échelon fédéral. A titre d'exemple, aucun Jurassien n'a encore siégé au Conseil fédéral. Une telle perspective exige de la classe politique jurassienne, de sa relève en particulier, qu'elle voue une attention accrue à la politique fédérale. C'est également dans ce sens que le Gouvernement ambitionne de renforcer l'intérêt des Jurassiens pour la vie publique et civique.

« Le canton du Jura doit favoriser l'accession de ses habitants à des postes-clés à l'échelon fédéral. »

Ainsi qu'il l'a relevé dans son analyse des faiblesses actuelles du canton du Jura, le Gouvernement constate que celui-ci manque d'éléments emblématiques, par exemple d'une infrastructure touristique « phare » ou d'une institution ou d'une entreprise nationale ou internationale ayant son siège sur le territoire cantonal.

Le Gouvernement estime nécessaire de combler ce manque. Il n'a pas de solution toute faite et ne souhaite pas à ce jour en livrer une. Imaginons cependant, par exemple, initier la réalisation d'un monument appelé à devenir la « carte postale » du Jura, un symbole du canton, comparable à ceux auxquels on identifie d'autres territoires et villes en Suisse et dans le monde. Il serait à la fois un monument identitaire et une attraction touristique incontournable, le « lieu qu'il faut avoir vu » dans le Jura. Il pourrait prendre la forme d'un pont, d'une sculpture, d'un lieu de ralliement symbolique, voire, pourquoi pas, d'une création virtuelle utilisant les nouvelles technologies. Des anniversaires, que le canton du Jura fêtera en 2019 et 2024, seraient l'occasion de l'annoncer, respectivement de l'inaugurer. Dans une approche participative, le Gouvernement entend que la démarche associe la population jurassienne.

6 OBJECTIFS FINANCIERS

Les objectifs financiers se basent sur des hypothèses retenues à fin mai 2016 en fonction des informations disponibles à cette date pour l’élaboration du plan financier 2017-2021. La période sous revue présente un décalage d’une année avec le programme de législature du fait que les autorités adopteront en 2020 le budget de l’Etat pour l’année 2021.

Les mises à jour réalisées lors des exercices budgétaires, déjà pour le budget 2017, impliqueront des adaptations. Le Gouvernement veut prendre les mesures nécessaires pour parvenir à atteindre voire même à améliorer les objectifs financiers ainsi présentés. A titre de mesures, il sera tenu compte de la réalisation complète du programme d’économies Opti-ma et des simplifications, dans les structures et dans les processus, qui découlent de l’axe 6 du présent programme de législature et qui permettent de réduire les charges. De plus, comme déjà observé lors de la précédente législature, des événements favorables difficilement planifiables peuvent améliorer la situation, comme des recettes supplémentaires en provenance de la Banque nationale suisse ou de l’impôt fédéral direct.

Les objectifs financiers visés par le Gouvernement se présentent ainsi:

En millions de francs (sauf indication contraire)	2017	2018	2019	2020	2021
Charges	924	937	946	943	958
Revenus	913	929	946	943	958
Résultat visé (– = déficit)	–11	–8	0	0	0
Dont réalisation complète d’Opti-ma	6	12	12	12	12
Investissements nets visés	33	35	34	33	35
Degré d’autofinancement visé (minimum autorisé selon LFIN = 80%)	70%	71%	96%	96%	90%
Dette brute visée	354	372	374	373	374

L’évolution des recettes fiscales des personnes morales, qui dépend de la conjoncture économique, sera également influencée par deux dossiers politiques majeurs. D’une part, la mise en œuvre de l’initiative contre l’immigration de masse pourrait, dans la pire des hypothèses, conduire à l’application de la «clause guillotine» et, ainsi, à la suspension des accords bilatéraux entre la Suisse et l’Union européenne. D’autre part, la réforme de l’imposition des entreprises III aura des incidences financières considérables, mais qui ne peuvent pas être appréciées pour l’instant.

Le mécanisme de la péréquation financière fédérale est remis en cause par les cantons contributeurs. Il est également probable que l’adoption de modifications législatives et de mesures d’économie s’intensifient au niveau fédéral en vue de réduire les déficits prévus par la Confédération. Les expériences récentes démontrent qu’un report de charges direct ou indirect sur les cantons accompagne souvent de telles décisions.

Le Gouvernement axe son action politique de la législature 2016-2020 sur les transitions qui touchent le canton du Jura et dont celui-ci doit être l'acteur. Les axes stratégiques de cette action ne se veulent ni révolutionnaires ni iconoclastes. Il importe au Gouvernement d'être ambitieux tout en demeurant rationnel, réaliste, pleinement conscient des défis, certes parfois permanents, que le canton du Jura doit relever.

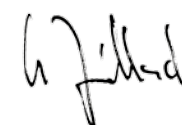
Comme dans tout programme de législature, il va de soi que les axes stratégiques qui ont été ici exposés constituent des priorités, donc uniquement une part de l'action de l'Etat jurassien durant les cinq prochaines années. Il n'est notamment pas question de viser l'exhaustivité des politiques et des projets qui y seront menés.

Le plan financier 2016-2020 prévoit un contexte difficile qui nécessitera une gestion rigoureuse et la poursuite de mesures d'économies. Le Gouvernement s'efforcera de conjuguer la concrétisation de ses objectifs et le respect du plan financier.

La réalisation du programme gouvernemental incombe à l'Etat et à ses services, mais requiert la participation des communes, des partis politiques, des entreprises et des associations. Le Gouvernement souhaite que tous les acteurs s'associent à sa mise en œuvre, en partageant les objectifs de cette législature placée sous le signe de la transition.

Delémont, le 28 juin 2016

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura



Charles Juillard

Président du Gouvernement
Ministre des finances



Nathalie Barthoulot

Vice-présidente du Gouvernement
Ministre de l'intérieur



David Eray

Ministre de l'environnement



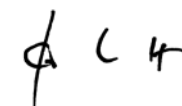
Jacques Gerber

Ministre de l'économie
et de la santé



Martial Courtet

Ministre de la formation,
de la culture et des sports



Jean-Christophe Kübler

Chancelier d'Etat

7 CONCLUSION

FEUILLE DE ROUTE DES PROJETS ET MESURES
S’INSCRIVANT DANS LE PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Figurent dans la présente feuille de route les projets et mesures classés par axe sans ordre particulier. Cette liste est exemplative et non exhaustive. Des mesures peuvent être amplifiées, réduites ou remplacées.

- Axe 1 - Le canton du Jura accentue sa croissance démographique
- Axe 2 - Le canton du Jura diversifie son économie
- Axe 3 - Le canton du Jura valorise sa participation à la métropole bâloise
- Axe 4 - Le canton du Jura est un acteur de la transition numérique
- Axe 5 - Le canton du Jura s’assure un développement équilibré et durable
- Axe 6 - L’Etat jurassien modernise ses structures

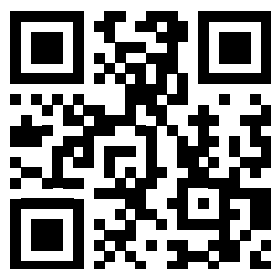
N°	INTITULÉ	Axe principal	Autres axes	Statut	Délai
1	Développer une politique d’accueil de la commune de Moutier dans le canton du Jura.	1		En cours	2016-2020
2	Développer des filières de formation tertiaire sur le territoire jurassien, notamment en exploitant le campus Strate J, et accueillir des interfaces entre la formation et la recherche.	1	2	A réaliser	2020
3	Créer un concept de «mentorat» permettant de mettre en relation les générations par le biais d’un accompagnement, notamment dans le domaine de l’enseignement.	1	5	A réaliser	2018
4	Développer la politique de l’enfance et de la jeunesse en renforçant la protection de celles-ci et en promouvant leur participation à la vie civique et sociétale.	1		En cours	2016
5	Promouvoir l’égalité salariale entre femmes et hommes et lutter contre les discriminations dans le monde du travail. Mener des actions concrètes et des études en vue d’atteindre les objectifs de la politique familiale, à savoir garantir la sécurité financière des familles, favoriser la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle et garantir l’égalité des chances pour tous les enfants.	1	2	En cours	2020
6	Développer une collaboration étroite entre, d’une part, les services et les institutions en charge de l’action sociale et, d’autre part, les employeurs, afin d’améliorer la réintégration sur le marché du travail des personnes fragilisées ou précarisées .	1		A réaliser	2017-2021
7	Evaluer, par le biais d’une étude et/ou d’une réunion d’experts, les potentialités offertes par la «ressource frontalière» au plan du développement économique et démographique du Jura et les mesures à prendre pour en tirer profit.	1	2	A réaliser	2016-2018

N°	INTITULÉ	Axe principal	Autres axes	Statut	Délai
8	Accroître certaines déductions fiscales pour les personnes physiques (par exemple, la déduction pour les frais de garde ou celle relative aux primes d'assurance-maladie).	1		En cours	2016-2018
9	Elaborer le 2 ^e programme d'intégration cantonal des étrangers (2018-2021), lequel consiste en la mise en œuvre de mesures concrètes comme l'accueil, le conseil, la maîtrise de la langue et les mesures liées à l'employabilité.	1		En cours	Automne 2016
10	Positionner le Jura comme un canton pionnier du développement de projets pilotes dans le domaine du numérique devant générer de l'activité économique, voire aboutir à la création de start-up exploitant de nouveaux modèles d'affaires.	2		A réaliser	2018-2020
11	Favoriser le développement de prestations informatiques hors de l'administration, en partenariat avec des entreprises susceptibles de développer des emplois qualifiés, et ainsi créer progressivement un écosystème du numérique dans le Jura constitué à la fois de sociétés locales et d'acteurs majeurs.	2		En cours	Dès 2016
12	Développer les technologies de l'information et de la communication, notamment par une mutualisation des moyens informatiques et par la création de centres de compétences dédiés aux collaborations intercantionales, au secteur public et parapublic local, notamment la cybersanté.	2		En cours	Dès 2016
13	Promouvoir l'innovation économique, en soutenant le développement de projets et l'acquisition de compétences et examiner la concentration auprès de Créapole de prestations à ces fins.	2		En cours	2018
14	Introduire un système d'imposition des personnes morales compétitif dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (baisse des taux d'imposition de celles-ci ou amélioration des conditions cadres).	2		A réaliser	2017-2020
15	Développer l'offre touristique, innover en la matière, le long des axes de la planification de Jura & Trois Lacs, valoriser l'offre dans le cadre de la Conférence trinationale du Rhin supérieur.	2	3 5	En cours	Dès 2017
16	Mettre en œuvre le projet Arc Europe de mutualisation des ressources et des savoirs de la Haute Ecole Arc et de l'Université technologique de Belfort-Montbéliard liée à l'ouverture du campus Strate J à Delémont et à la réouverture de la ligne ferroviaire Delle-Belfort.	2		En cours	Dès 2016

N°	INTITULÉ	Axe principal	Autres axes	Statut	Délai
17	Diversifier les productions et les activités agricoles, développer les structures de transformation et la distribution de ces productions. La mise en œuvre de cette mesure requiert, par exemple, de renforcer la collaboration avec l'industrie, l'artisanat, le tourisme et le secteur énergétique, ainsi que de développer notamment la vente en ligne.	2	3 4	A réaliser	2017-2018
18	Développer avec les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne une offre d'apprentissage intensif de l'allemand et/ou d'immersion en langue allemande à chaque degré d'enseignement, notamment par l'organisation d'échanges d'élèves et d'enseignants sur de courtes périodes, ainsi que par des activités hors-cadre.	2	3 5	En cours	Dès 2016
19	Favoriser une prise en charge du patient globale, concertée et centrée sur celui-ci, en développant notamment un dossier électronique améliorant les prestations, ainsi qu'en maîtrisant mieux les effets liés au vieillissement.	2	4 6	En cours	2019
20	Elaborer un projet de liaison routière rapide entre Delémont et Bâle.	3	2	A réaliser	2020
21	Soutenir la réalisation de la demi-heure intégrale sur la ligne Bâle-Delémont-Bienne par trains rapides, dont une liaison par heure sans changement Bâle-Léman. Densifier et intégrer l'offre régionale dans le nœud ferroviaire de Delémont.	3	2 5	A réaliser	Dès 2016
22	Encourager le développement de partenariats privilégiés entre les établissements hospitaliers jurassiens et bâlois pour la médecine de pointe, afin d'optimiser une utilisation réciproque des infrastructures, de maîtriser les coûts et d'augmenter la qualité des prises en charge.	3	6	A réaliser	Dès 2016
23	Développer les prestations informatisées de l'Etat en faveur des citoyens, notamment entre l'Etat et l'économie. Cela se traduit par un élargissement des prestations offertes sur le guichet virtuel, par exemple relatives aux permis de construire, de conduire et de circulation. Il en va de même d'une amélioration de l'aide sociale par le partage électronique des informations.	4	6	A réaliser	Dès 2016
24	Promouvoir les moyens numériques dans les écoles et gérer électroniquement les dossiers des élèves et des enseignants.	4	6	A réaliser	2020
25	Informatiser les processus et les données de l'Etat, par exemple les procédures d'examen interne des dossiers et les archives afin de rendre celles-ci accessibles aux citoyens.	4	6	En cours	2018-2019

N°	INTITULÉ	Axe principal	Autres axes	Statut	Délai
26	Améliorer la qualité des milieux naturels, notamment des cours d'eau.	5		En cours	2022
27	Valoriser l'axe Delle-Belfort sous l'angle de divers moyens de transport.	5		A réaliser	2017
28	Construire un centre de gestion des collections afin de conserver et de valoriser les trésors archéologiques et paléontologiques du sous-sol jurassien.	5		A réaliser	2017-2020
29	Réformer le mode d'élection, la composition et le fonctionnement du Parlement.	6		A réaliser	2018
30	Lutter contre l'inflation législative, en densifiant et en révisant les textes légaux, ainsi qu'en réduisant le nombre de ceux-ci.	6		A réaliser	2018
31	Regrouper des unités administratives et créer de nouvelles synergies entre elles. Sont notamment concernés: - les Offices de poursuites et faillites; - le Service des infrastructures à réunir sur un seul site; - le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et le Service de l'économie et de l'emploi en ce qui concerne la métrologie, les patentes ou les permis qu'ils délivrent.	6		A réaliser	2018
32	Réviser l'ordonnance relative aux compétences financières, afin d'étendre la délégation de celles-ci aux départements et aux unités administratives.	6		A réaliser	2020
33	Instaurer une planification stratégique et financière sectorielle, à savoir par domaine, en particulier s'il y a un impact important sur les finances de l'Etat (éducation, santé, affaires sociales, constructions, bâtiments publics, etc.). Ce cadre vise à piloter les projets et les prestations dans la perspective d'un développement financièrement durable.	6	5	En cours	2020
34	Introduire une nouvelle norme comptable (MCH2) dans les communes, les syndicats de communes et les bourgeoisies et renforcer les outils visant une meilleure planification financière des communes, afin de maîtriser l'évolution des dettes.	6		En cours	2023-2024
35	Mener à terme l'examen de la répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes et de la cantonalisation de l'imposition des personnes morales. Encourager les fusions de communes. Examiner les compétences d'approbation des règlements communaux.	6		A réaliser	2017-2019

N°	INTITULÉ	Axe principal	Autres axes	Statut	Délai
36	Adapter l'action de la Police cantonale aux nouvelles menaces (cybercriminalité, radicalisation islamiste, djihadisme, criminalité économique).	6		A réaliser	2019
37	Poursuivre le processus d'étude portant sur la création d'un nouvel établissement pénitentiaire, ainsi que sur la localisation du Ministère public et de la police judiciaire.	6		A réaliser	2019-2024
38	Organiser un concours d'idées, par exemple pour les jeunes en formation du degré secondaire II dans le cadre du programme de législation et remettre par l'Etat une distinction récompensant une mesure innovante.	Ambitions collectives		A réaliser	2017
39	Créer un groupe de réflexion chargé d'examiner les possibilités de création d'une «carte postale», symbole emblématique et identitaire du canton du Jura.	Ambitions collectives		En cours	2016-2020
40	Marquer, avec les Jurassiens de l'extérieur, les dates anniversaires de 2019 et de 2024, en organisant un événement d'envergure, par exemple au Théâtre du Jura.	Ambitions collectives		A réaliser	2017



www.jura.ch/pgl